



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-14-0559 du 12/03/2014**

Arrêté du 14 juin 2013

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUVERGNE ET DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur général des finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme

Date d'application : 1<sup>er</sup> septembre 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUVERGNE ET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'Auvergne ET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**A R R Ê T É**

**chargeant un administrateur général des finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de l'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. William FRÉVILLE, administrateur général des finances publiques de classe normale, 3<sup>ème</sup> échelon, responsable régional de la politique immobilière de l'État à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Jean THIERRÉE, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 14 juin 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
CHARGÉ DU BUDGET,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,

LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN



BOFIP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Bézard	ISSN 2268-0756